

le petit nombre relatif d'élèves à qui sont enseignés les branches plus élevées, peut être attribué à deux causes. La première, c'est que plusieurs institutions sont de fondation récente et n'ont pas encore complété l'exécution de leur programme; la seconde, c'est qu'en général les parents s'empressent trop de retirer leurs enfants des collèges et qu'un bien petit nombre achevont leurs cours. Les pères de familles devraient d'abord réfléchir avec soin au genre d'éducation qu'ils veulent donner à leurs enfants, et le choix une fois fait, exiger que le cours se fasse complètement et n'épargner pour cela aucun sacrifice. Ils doivent songer que l'avenir tout entier de leurs enfants dépend de la persévérance qu'ils auront montrée, et qu'il vaut mieux avoir suivi régulièrement une bonne école primaire en profitant bien de ce qui s'y enseigne que d'avoir fait avec peu de succès deux ou trois classes dans un collège.

Les élèves sont rangés comme suit sous diverses catégories importantes. Il y a 9806 garçons et 14073 filles dans les institutions d'éducation supérieure et d'éducation secondaire dont nous venons de nous occuper; 15 sourds-muets et 30 sourdes-muettes dans les instituts particuliers, dont nous parlerons plus loin, et d'après le tableau du recensement, 62374 garçons et 59381 filles dans les écoles primaires. De ces deux derniers chiffres il faut retrancher 2781 élèves des écoles secondaires compris dans le recensement comme on l'a déjà expliqué, et dont il est probable que les deux tiers sont des filles, (les académies de filles sous le contrôle des commissaires étant plus nombreuses,) on aura donc 71268 garçons et 71630 filles dans toutes nos institutions d'éducation. On avait toujours cru jusqu'à présent que les filles recevant l'instruction, étaient dans une proportion beaucoup plus grande que les garçons; on voit que les deux chiffres se balancent presque.

Il y a 200 élèves pensionnaires et 177 externes dans les universités et écoles supérieures spéciales; 1013 pensionnaires, 322 demi-pensionnaires et 1235 externes dans les collèges classiques; 337 pensionnaires, 411 demi-pensionnaires et 1157 externes dans les collèges industriels; 156 pensionnaires, 178 demi-pensionnaires et 5770 externes dans les académies de garçons ou mixtes; 2146 pensionnaires, 1459 demi-pensionnaires, et 9255 externes dans les académies de filles en tout: 3852 pensionnaires, 2430 demi-pensionnaires et 17597 externes. On voit que le système du pensionnat surtout pour l'éducation des filles est en grande faveur dans le pays.

Sous le rapport de la religion les élèves se distribuent comme suit: universités, catholiques 281, protestants 96; collèges classiques, catholiques 1866, protestants 701; collèges industriels, catholiques 1796, protestants 139; académies de garçons ou mixtes, catholiques 4234, protestants 1870; académies de filles, catholiques 12770, protestants 123. Le nombre total des élèves catholiques est de 20847, celui des élèves protestants est de 2932.

Beaucoup d'institutions ont une réputation qui s'étend au-delà du comté ou elles sont situées, car 1961 élèves fréquentent des collèges ou académies hors du comté de leur résidence. Il y a de plus dans les universités 20 élèves du Haut-Canada, dans les collèges classiques 26, dans les collèges industriels 4, dans les académies de garçons 19, dans les académies de filles 13, en tout 82. Le nombre des élèves dont les parents résident dans les Etats-Unis est de 6 dans les universités, 45 dans les collèges classiques, 16 dans les collèges industriels, 51 dans les académies de garçons ou mixtes et 35 dans les académies de filles, en tout 153. Quelques uns de ceux qui ont été donnés comme ayant laissé le pays après leurs études doivent appartenir à cette dernière catégorie.

Les écoles spéciales secondaires consistent uniquement dans les deux Instituts de sourds-muets, dont j'ai parlé dans mon rapport de l'année dernière. Je dois attirer de nouveau l'attention au vote fait depuis longtemps par la législature pour l'établissement d'instituts de ce genre, et qui n'a pas encore eu son effet.

Le tableau E. contient une statistique particulière des écoles catholiques des cités de Québec et de Montréal que je me suis procurée directement. A Québec d'après ce tableau 5176 et à Montréal 6769 enfants fréquentent ces écoles; sur ce dernier chiffre se trouvent 2351 filles fréquentant les écoles des Sœurs de la congrégation de Notre-Dame et 2350 enfants fréquentant celles des Frères des écoles Chrétiennes établies et exclusivement soutenues par le Séminaire de St. Sulpice.

Le tableau F. indique la circonscription de chaque district d'inspection, et peut donner une idée de l'étendue des devoirs à remplir par chaque inspecteur. Il est important à consulter pour l'intelligence de tous les autres tableaux.

Le tableau G. auquel j'ai déjà fait plusieurs fois allusion, contient les statistiques générales recueillies par les inspecteurs et plus particulièrement celles des écoles primaires. Il y a 490 municipalités divisées en 2619 arrondissements; les corporations scolaires possèdent 1945 maisons d'école; il y a 2502 écoles sous le contrôle des

commissaires ayant 94629 élèves, et 93 sous le contrôle des syndics des minorités dissidentes ayant 2581 élèves. Il y a 892 instituteurs dont 448 sont munis de diplômes, et 1574 institutrices dont 303 seulement sont munies de diplômes.

Il y a 112 instituteurs et 878 institutrices recevant au-dessous de £25 de salaire annuellement; 386 instituteurs et 519 institutrices recevant de £25 inclusivement jusqu'à £50 exclusivement; 196 instituteurs et 20 institutrices recevant de £50 inclusivement à £100 exclusivement et 10 instituteurs recevant £100 et au-delà. (1) Il y a plusieurs instituteurs sous contrôle dont le salaire n'est point connu et ces chiffres ne comprennent point non plus les religieux et ecclésiastiques ni les maîtres des écoles indépendantes.

Le minimum de salaire donné à un instituteur est de £12, à une institutrice £9; mais ce sont des cas exceptionnels. Le maximum pour les instituteurs est de £150 et pour les institutrices de £75. J'ai prescrit comme minimum £25 pour les institutrices et £50 pour les instituteurs. Le salaire moyen des instituteurs peut être considéré de £40 à £60; celui des institutrices de £20 à £30. Dans un grand nombre de cas, les uns et les autres reçoivent en outre leur logement et leur bois de chauffage. J'ai dit plus haut les raisons qui me font espérer sous ce rapport un progrès, qui est tant à désirer.

Le nombre des bibliothèques de paroisses est de 92; elles renferment 57193 volumes.

Tel est un aperçu rapide des statistiques de l'année 1856. J'ai tâché de suppléer à des lacunes qui n'ont rien d'étonnant, lorsqu'on réfléchit qu'un grand nombre de ces renseignements sont réunis pour la première fois, et d'expliquer les différences qui paraissent exister entre des tableaux provenant de sources diverses; je crois n'avoir rien épargné pour faire connaître le véritable état des choses.

Il est évident que nous avons encore beaucoup à faire pour donner à l'instruction publique tout le développement désirable; mais il est à espérer que la législation existante obtiendra avec le temps de meilleurs résultats.

La principale difficulté est celle qu'offre actuellement l'état des finances du département. J'y ai déjà attiré l'attention dans un rapport spécial qui a été imprimé par ordre de l'Assemblée législative. Le gouvernement a fait des efforts louables pour remédier temporairement à cette difficulté et pour me permettre de faire sans interruption les paiements ordinaires.

Une telle situation ne saurait cependant, se prolonger bien des années sans de graves inconvénients; d'autant plus que les améliorations les plus urgentes requièrent une augmentation des ressources pécuniaires à ma disposition.

Je dois, en terminant ce rapport, exprimer toute ma reconnaissance envers le clergé des divers cultes, la presse, et les amis de l'éducation en général qui ont prêté un concours si puissant et si bienveillant aux efforts qui ont été faits par le département, dans le cours de cette année.

Les progrès remarquables qu'a faits le Bas-Canada dans la voie de l'éducation ont été signalés par les journaux des pays étrangers et, de tous côtés, les marques d'encouragement les plus flatteuses nous ont été prodiguées. Ces progrès ne devront pas nous empêcher de voir tout ce qui reste encore à faire, ni en aucune manière nous engager à nous dissimuler tous les dangers qui courra notre système d'instruction publique, tant que les réformes ultérieures indiquées dans ce rapport n'auront pas été accomplies.

(A Continuer.)

Rapport du Surintendant des Ecoles Communes de la Pensylvanie, pour 1857.

La Pensylvanie est toute cette étendue du territoire américain comprise entre le 39° 42' et 47° 17' latitude nord, et 77° et 83° longitude ouest. Elle est bornée au nord par l'Etat de New-York, au sud par la Virginie et le Maryland, à l'ouest par l'Etat de l'Ohio, et à l'est par celui de New-Jersey. Le sol de cet état est généralement fertile et arrosé par de nombreuses rivières. La chaîne des monts Alleghanis le traverse. L'industrie et le commerce y sont très actifs.

Colonisée d'abord par les Suédois et les Finnois, conquis ensuite par les Hollandais, puis, subsequmment, en 1664, par les anglais,

(1) 3 de ces derniers dans le district de M. Lanctot sont omis dans le tableau G.